

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 08.07.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

## 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b>	
	Désignation Commerciale	PBX Cement
	Nom Chimique	Mélange
	N° CAS	Mélange
	N° EINECS	Mélange
	No. D'Enregistrement d'REACH	Aucun attribué.
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	
	Utilisation Identifiée	PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie.
	Utilisations Déconseillées	Rien de connu.
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>	
	Identification de la société	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW United Kingdom +44 (0) 1256 462131 +44 (0) 1256 471441 mm.uk@vishaypg.com
	Téléphone	
	Fax	
	Email (personne compétente)	
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC

## 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>2.1</b>	<b>Classification de la substance ou du mélange</b>	
<b>2.1.1</b>	<b>Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)</b>	STOT RE 1; H372
<b>2.2</b>	<b>Éléments d'étiquetage</b>	
	Désignation Commerciale	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) PBX Cement
	Pictogramme(s) de Danger	
	Mention(s) d'Avertissement	Danger
	Contient:	Dioxyde de silicose
	Mention(s) de Danger	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Poumons.
	Conseil(s) de Prudence	P260: Ne pas respirer les poussières. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P264: Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P314: Consulter un médecin en cas de malaise.
	<b>Autres informations</b>	Aucun.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 08.07.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

2.3 Autres dangers

Aucun.

## 3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Dioxyde de silicose	30 - 50	14808-60-7	238-878-4	Aucun attribué	STOT RE 1; H372
Aluminium oxide	5 - 15	1344-28-1	215-691-6	Aucun attribué	Non classé
Chromium oxide	< 5	1308-38-9	215-160-9	Aucun attribué	Non classé

H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## 4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



### 4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: Si la respiration est difficile, transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Consulter un médecin en cas de malaise. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer la peau à grande eau. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation s'étend.

Ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Poumons. Irritation mécanique des voies respiratoires. Irritation mécanique de la peau et des yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

## 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Non inflammable. Ceux appropriés pour contenir l'incendie. De préférence, éteindre l'incendie avec de la poudre chimique, du sable ou de l'anhydride carbonique.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 08.07.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

## 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Ramasser en la balayant la substance répandue mais éviter de produire de la poussière. Fixer la poussière en humectant avec de l'eau. Transférer dans un conteneur pour élimination. Nettoyer la zone de déversement à grande eau.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

## 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Température de stockage: Ambiante.  
Temps limite de stockage: Stable dans les conditions normales.  
Matières incompatibles: Conserver à l'écart des: Acides, Alcalis et Agents oxydants forts.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie. Voir Rubrique: 1.2

## 8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**  
**8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m <sup>3</sup> )	VLE (ppm)	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	Remarque
Quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7	-	0.1	-	-	INRS (ED 984)
Aluminium oxide	1344-28-1	-	10	-	-	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

- 8.1.2 Valeur limite biologique** Non fixé.
- 8.1.3 PNECs et DNELs** Non fixé.
- 8.2 Contrôles de l'exposition**  
**8.2.1 Contrôles techniques appropriés** Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Avoir à disposition une bouteille d'eau propre pour le lavage oculaire.
- 8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)** Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Révision: 2.0 Date: 08.07.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishayppg.com



Protection de la peau



Protection respiratoire



Dangers thermiques

## 8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Protection de corps: Porter des vêtements de protection résistants aux poussières.

Ne pas utiliser dans des locaux insuffisamment ventilés. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Un masque à poussières agréé doit être porté si des poussières sont générés pendant la transformation ou la manipulation.

Non applicable.

Éviter le rejet dans l'environnement.

## 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Vert Inodore Poudre.
Odeur	Odeur non
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'Evaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	Non applicable.
Densité de vapeur	Non applicable.
Densité relative	4.0 (H <sub>2</sub> O=1)
Solubilité(s)	Négligeable.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

### 9.2 Autres informations

Aucun.

## 10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Stable dans les conditions normales.
10.4 Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière solaire directe. Maintenir à une température n'excédant pas (°C): 48.9°C
10.5 Matières incompatibles	Conserver à l'écart des: Acides, Alcalis et Agents oxydants forts.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques.

Révision: 2.0 Date: 08.07.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

## 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	
Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 5 mg/l.
Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	STOT RE 1: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Poumons.
<b>Danger par aspiration</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>11.2 Autres informations</b>	Aucun.

## 12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>12.1 Toxicité</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons)
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>	Non persistant.
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b>	Aucune information sur le mélange lui-même.
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas classé comme PBT ou vPvB.
<b>12.6 Autres effets néfastes</b>	Rien de connu.

## 13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>13.1 Méthodes de traitement des déchets</b>	Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.
<b>13.2 Autres informations</b>	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

## 14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	<b>ADR/RID / IMDG / IATA</b>
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN 3316
<b>14.2 UN Désignation officielle de transport</b>	CHEMICAL KIT (When shipped with PBX Solvent)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 08.07.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

14.3	Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4	Groupe d'emballage	II
14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin/ Substance dangereuse pour l'environnement
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8	Renseignements supplémentaires	Aucun.

## 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Règlementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE	
	Substance(s) extrêmement préoccupante (SVHCs)	Aucun
15.1.2	Règlements nationaux	
	Wassergefährdungsklasse (Allemagne)	Classe de danger pour l'eau Substances non dangereuses
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Non disponible.

## 16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

**References:** Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Enregistrement(s) ECHA pré-existant Aluminium oxide (CAS# 14808-60-7) et Chromium oxide (CAS# 1308-38-9), et l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Dioxyde de silicone (CAS# 14808-60-7).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
STOT RE 1; H372	Calcul du seuil

### LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

### Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

### Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.